



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.03.14

Rapporteur : Magali BRECHU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 mai 2022

Date d'affichage : 05 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le onze mai à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

| |
|---------------------------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 14 |
| Nombre de Membres présents : 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : 14 |

Objet : Cession de terrain – Le Bez / SCI GERARD C (M. et Mme CASTAGNIER)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une construction réalisée sur le domaine public est accolée à la parcelle bâtie cadastrée AN 25 située au hameau du Bez appartenant à la SCI GERARD C (M. et Mme CASTAGNIER). Dans la perspective de la cession de cette construction, ces derniers ont saisi la Commune afin de régulariser cette situation.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Articles L2111-1 et L2141 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'il est proposé de céder l'emprise en question d'environ 2 m² au prix de 2 200 € le m² ;

Considérant qu'au regard de la désaffectation de fait de l'emprise de la construction sur le domaine public, du prix proposé correspondant au prix de m² construit dans la zone concernée et de l'absence de contrainte sur la circulation dans cette partie du village, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette cession.

Considérant l'avis favorable émis par les membres du groupe de travail Urbanisme le 11 avril 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ↪ **ACCEPTER** la cession de terrain susvisée pour une valeur de 2 200 € / m² après détermination précise de la surface concernée par un document d'arpentage ;
- ↪ **CONFIRMER** que la partie attenante d'environ 2 m² à la parcelle AN 25 située au hameau du Bez a été désaffectée de fait par la construction ;
- ↪ **DIT** que la surface concernée est déclassée du domaine public et intégrée dans le domaine privé communal ;
- ↪ **DIT** que les frais de document d'arpentage et de notaire seront à la charge de la SCI GERARD C (M. et Mme CASTAGNIER) ;
- ↪ **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme pour signer l'acte notarié à intervenir ;
- ↪ **NOMME** Maître MORIN, Notaire, à NIMES, 9 Rue de Sauve, pour l'établissement de l'acte à intervenir ;
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022

Le Maire

Emeric SALLE

